



Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Largeur d'emprise en mètres	Bénéficiaire
A. LES VOIES NOUVELLES			
A.5	Amenagement d'un carrefour giratoire et d'un accès à la zone AUZ (ZAC Fontaine Sautbach)	12	Commune
A.9	Création d'une voie et d'une piste cyclable sur l'ancienne emprise ferroviaire		Commune
A.11	Création d'une voie pour desservir le secteur Garenne	5	Commune
b. LES ELARGISSEMENTS			
B.11	Alignement de la Rue du Rossignol jusqu'au carrefour avec la Rue du Schneeberg	12	Commune
B.15	Alignement du Chemin du Koepfel	6	Commune
B.32	Elargissement d'un sentier Rue des Lilas	5	Commune
B.35	Elargissement Chemin d'accès à la zone AUX depuis la Rue d'Ottensweiler	10	Commune
C. LES EQUIPEMENTS			



- Zonage
- Emplacement réservé
- Zone non-aedificandi
- Secteur avec conditions spéciales de construction (au titre de l'article R123-11b du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Réservoir de biodiversité
- Espace planté de TYPE A à conserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace planté de TYPE B à conserver au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à protéger ou à développer (L.151-16 du CU)

PPRI de la Zorn et du Landgraben

- Zone à préserver
- Zone constructible sous condition

Source : PCI vecteur DGFiP 2026 - PLU GPU - DDT67
Réalisation : ATIP Ouest, RW 05/2026



PLU

Communauté de communes

Ville de

DU PAYS DE SAVERNE

SAVERNE

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLANCHE N°1

1/5 000

MODIFICATION N°6

DEMANDE D'EXAMEN

AU CAS PAR CAS

Communauté de Communes du Pays de Saverne

Ville de Saverne

ATIP

Le Président,

Christophe MULLER